



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 84919

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés que rencontrent aujourd'hui les entreprises adaptées. En effet, celles-ci doivent faire face à la problématique des personnes handicapées vieillissantes ou ayant une efficacité hors du champ de l'entreprise adaptée. Depuis la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) peuvent prononcer l'inaptitude au milieu du travail d'un individu sur sollicitation unique de cette personne elle-même. Un moyen de réinsertion est l'orientation vers les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour ces personnes, sous réserve d'en faire la demande. Cette mesure nécessiterait toutefois une dotation supplémentaire en places des ESAT, gelée depuis deux ans par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Il lui demande si le Gouvernement entend proposer des mesures afin de faciliter le maintien au travail de ces personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84919

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5383

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)